

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite

Titre : **Des abonnements de transports publics liés au bénéficiaire plutôt qu'à l'accompagnant·e**

Initiant : Samuel DE VARGAS

Les transports publics proposent différentes offres permettant à un·e enfant de voyager à tarif avantageux lorsqu'elle ou il est accompagné·e. Si la Carte Junior permet à un·e enfant de voyager avec l'un·e ou l'autre de ses parents, la Carte Enfant accompagné est, elle, liée à une personne accompagnante déterminée. Un·e enfant régulièrement accompagné·e par plusieurs adultes de son entourage peut ainsi nécessiter plusieurs cartes distinctes.

Cette logique interroge plus généralement lorsque le bénéficiaire effectif de l'abonnement reste le même, mais que seule change la personne qui l'accompagne. Une problématique similaire existe avec le Passeport Chien, qui est lui aussi rattaché à une personne accompagnante plutôt qu'à l'animal, obligeant plusieurs membres d'un même ménage à acquérir chacun un abonnement s'ils voyagent régulièrement avec le même chien.

La Municipalité est dès lors invitée à répondre aux questions suivantes :

1. Est-elle disposée, avec les tl, à intervenir auprès de Mobilis et des instances tarifaires compétentes afin que la Carte Enfant accompagné puisse être rattachée prioritairement à l'enfant et utilisée avec plusieurs personnes accompagnantes désignées ?
2. Est-elle disposée à demander, selon la même logique, qu'une solution soit examinée pour le Passeport Chien afin qu'un même animal puisse être accompagné par plusieurs membres d'un même ménage sans devoir multiplier les abonnements ?

Lausanne, le 21 août 2026

Samuel DE VARGAS

